

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction de la sécurité civile

Sous-direction de la gestion des risques

Bureau « Réglementation incendie  
et risques vie courante »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction générale de la santé

Sous-direction de la prévention des risques  
liés à l'environnement et à l'alimentation

Bureau « Environnement intérieur,  
milieux du travail  
et accidents de la vie courante »

## **Circulaire interministérielle du 30 avril 2009 relative à la campagne nationale 2009 de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants**

NOR : IOCE0910285C

*Résumé* : la circulaire concerne la campagne 2009 de prévention des défenestrations.

*Mots clés* : accidents domestiques – accidents de la vie courante – enfants – prévention – défenestration, chutes accidentelles.

*Annexe* : liste des destinataires des affiches réalisées par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la ministre de la santé et des sports à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département (métropole et outre-mer) ; services interministériels de défense et de protection civiles ; directions régionales des affaires sanitaires et sociales ; directions départementales des affaires sanitaires et sociales.*

Chaque année, en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées « défenestrations » font environ 250 victimes par an, en particulier chez les enfants de moins de dix ans.

Face à ce taux d'accidents élevé et aux lourdes conséquences qu'ils entraînent, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, dans sa séance du 6 avril 2006, a fixé trois axes de travail visant à réduire le nombre de ces accidents :

- faire évoluer les équipements (règles de constructions, normes relatives aux garde-corps) ;
- assurer une surveillance épidémiologique accrue des défenestrations accidentelles d'enfants et de leurs conséquences en Ile-de-France, en région Nord - Pas-de-Calais et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- faire évoluer les comportements par le biais de campagnes d'information et d'éducation.

Dans ce cadre, l'INPES va mener en 2009, comme les années précédentes, une campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants. L'objectif de cette campagne est la sensibilisation du grand public sur le risque de défenestration des jeunes enfants et sur les mesures élémentaires de protection prendre pour les prévenir.

Eu égard aux résultats des enquêtes épidémiologiques réalisées par l'Institut de veille sanitaire (InVS), le choix d'un message exclusivement visuel a été retenu, afin qu'il soit compréhensible par l'ensemble de la population et accessible à un public en difficulté avec la lecture. La campagne 2009 de prévention des défenestrations reposera donc sur un jeu de deux affiches sur le thème « Fenêtre ouverte = danger » illustrant chacune un enfant tentant d'atteindre une fenêtre ouverte et dont l'image est barrée d'une croix rouge, symbole de l'interdiction.

Vous trouverez ci-joint la liste des organismes et services qui seront directement rendus destinataires de ces supports de campagne, au regard de leur domaine de compétence et de leur proximité avec la population cible.

Dans le courant du mois d'avril, vous recevrez par colis séparé de la présente circulaire 200 lots de deux affiches.

Je vous invite à diffuser ces supports aux principaux bailleurs sociaux de votre département afin qu'ils les affichent dans les halls d'immeubles. Par ailleurs, un affichage de cette campagne pourra être effectué dans les lieux d'accueil du public. Vous êtes également invités à mettre en ligne ces informations via vos portails internet afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

Enfin, je vous informe que cette campagne sera relayée par une mise en lignes sur le site internet du ministère de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr>) et celui de l'INPES ([www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)), où les supports seront téléchargeables.

Nous vous remercions de votre implication dans cette campagne de sensibilisation du public, qui ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Le bureau de l'alerte, de la planification et de la préparation aux crises de la DSC se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Pour la ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales :  
*Le préfet, directeur de la sécurité civile,*  
A. PERRET

Pour la ministre de la santé et des sports :

Pour le directeur général de la santé :

*La directrice générale adjointe de la santé,*

S. DELAPORTE

#### LISTE 2009

#### DIFFUSION DES AFFICHES « PRÉVENTION DE LA DÉFENESTRATION DES ENFANTS »

Destinataires :

- préfetures ;
- association de puéricultrices ;
- RIVP (régie immobilière de la ville de Paris) ;
- ANAH ;
- PLHI (Pôle national de lutte contre l'habitat indigne) ;
- FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier) ;
- CNAB (Confédération nationale des administrations de biens) ;
- CSAB (conseil supérieur de l'administration de biens) ;
- UNPI (Union nationale de la propriété immobilière) ;
- associations migrants ;
- associations de lutte contre l'illettrisme ;
- DDASS ;
- DRASS ;
- HAS ;
- DGS ;
- DGAS ;
- crèches ;
- PMI ;
- pédiatres libéraux ;
- conseils généraux ;
- conseils régionaux ;
- CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ;
- réseau CNAM ;
- CCAS (centres communaux d'action sociale) ;
- ANAEM ;
- CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) ;
- CPH (centres provisoires d'hébergement) ;
- PASS (permanences d'accès aux soins de santé) ;
- services d'urgence (tous établissements de santé) ;
- services de pédiatrie (tous établissements de santé) ;
- VIP stratégies de diffusion ;
- CRES / CODES.